

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 04 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 4 mars 2026 à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 26 février deux mille vingt-six, s'est réuni salle du Conseil à LIGNE, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 14

Nombre de délégués participant au vote : 13 (dont 2 pouvoirs)

Titulaires présents :

Elus Couffé : Daniel PAGEAU, Roseline VALEAU, Suzanne LELAURE

Elus Ligné : Anne-Marie CORDIER, Stéphanie BÉRITAULT, Déborah SIDDI, Guillaume NIEL

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER, Florence BEZIER, Jacqueline LE TEXIER (pouvoir de Damien LE BRESTEC),

Elus Le Cellier : Michael DAVID

Titulaires absents excusés :

Elus Couffé : Frédéric DELANOUE (pouvoir à Cécile COTTINEAU)

Elus Le Cellier : Aurelia AUDRAIN, Philippe MOREL, Céline VERMOSEN

Elus Ligné : /

Elus Mouzeil : Damien LE BRESTEC (pouvoir à Jacqueline LE TEXIER)

Suppléants présents :

Elus Couffé : Cécile COTTINEAU (pouvoir de Frédéric DELANOUE),

Elus Ligné : Anita MENET Déborah JOURDON

Suppléants absents excusés :

Elus Couffé : Sylvie LE MOAL, Eugénie MBILEMBI BOMODO, Sylvie FEILLARD

Elus Le Cellier : Stéphanie HERBETTE, Alice BAUDEL, Alix ERMENEUX, Philippe TRESSARD

Elus Ligné : Maurice PERRION, Aurélie VASSAULT DUVAL,

Elus Mouzeil : Marina JULIENNE, Benoît DESORMEAUX, Marie RAFFIN, Nathalie TRUIN

Secrétaire de séance : Stéphanie BERITAULT

N°04.03.2026-05 : ACOMPTE DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIF

La Présidente rappelle à l'assemblée que Les associations du secteur seront reçues courant avril mai pour analyser leurs nouvelles demandes de subventions. Conformément aux dispositions des nouvelles conventions d'objectifs pour les années 2026-2029, le versement d'acompte se fait selon les modalités suivantes :

- un acompte de 25% est versé après le vote du budget primitif du SIVOM, sur la base de la subvention de l'année N-1, le cas échéant après déduction de l'avance perçue

- un second acompte de 50% est déclenché en juillet, après le vote du montant de la subvention de l'année N et sous réserve de la transmission des éléments demandés à l'article 5 -1
- le solde de 25% intervient en novembre et sous réserve de la transmission des éléments demandés à l'article 5 -1 (bilan intermédiaire).

Pour l'année 2025, les subventions étaient les suivantes :

TOTAUX PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	ASSOCIATIONS	SUBVENTION N-1
PETITE ENFANCE	Multi-Accueil « Les Petits Pas de Jules Verne »	86 000 €
ACCUEILS PÉRISCOLAIRES	Couffé Animation Rurale (CAR)	4 600 €
	Accueil Enfance Le Cellier	13 000 €
ACCUEILS DE LOISIRS	Couffé Animation Rurale (CAR)	15 000 €
	Accueil Enfance Le Cellier	11 900 €
ANIMATION JEUNESSE	Couffé Animation Rurale (CAR)	21 000 €
	Total	151 500 €

TOTAUX PAR ASSOCIATION	ASSOCIATIONS	Subvention N-1
	Multi-Accueil « Les Petits Pas de Jules Verne »	86 000 €
	Couffé Animation Rurale (CAR)	40 600 €
	Accueil Enfance Le Cellier	24 900 €
	TOTAUX	151 500 €

En conséquence, après le vote du budget, il pourra être versé les montants suivants :

TOTAUX PAR ASSOCIATION	ASSOCIATIONS	Subvention N-1	25% de la subvention de l'année N-1
	Multi-Accueil « Les Petits Pas de Jules Verne »	86 000 €	21 500 €
	Couffé Animation Rurale (CAR)	40 600 €	10 150 €
	Accueil Enfance Le Cellier	24 900 €	6 225 €
	TOTAUX	151 500 €	37 875 €



Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 13	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

- D'autoriser ces premiers versements sur la base de la subvention N-1 déduction faite d'éventuelles avances versées.
- Charger Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération.

La Présidente

Anne-Marie CORDIER

SIVOM du secteur de Ligné
3 place de la Perretterie
44 850 LIGNÉ
Tel : 02 51.12.20.04
accueil@comlignep.fr

La secrétaire de séance

Stéphanie BERITAULT

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le 10/03/2026

ID : 044-244400669-20260304-04032026_05-DE

